

# Charte graphique du logo **Mon Accompagnateur Rénov'**

Version 3.2 - septembre 2023



# Sommaire

<b>PRÉAMBULE</b>	<b>3</b>	<b>I PRINCIPES DU LOGO - RÈGLES PRINCIPALES D'UTILISATION</b>	<b>6</b>	<b>II USAGE DU LOGO - RÈGLE DE POSITIONNEMENT DU LOGO SUR LES SUPPORTS</b>	<b>18</b>
• Qu'est-ce que « Mon Accompagnateur Rénov' » ?	4	• Le logo	7	• Documents administratifs - Règles d'endossement	19-20
• Droits d'utilisation	5	• Construction du logo	8	• Documents administratifs - Applications interdites	21
		• Règle d'usage du cartouche officiel	9	• Exemple d'utilisation sur une carte de visite	22
		• Zone de protection	10	• Exemple d'utilisation sur une signature e-mail	23
		• Taille minimale	11	• Communications promotionnelles - Règle d'usage	24
		• Principe d'endossement	12	• Site internet	25
		• Typographie principale	13		
		• Couleurs principales	14		
		• Version noir et blanc	15		
		• Règles d'utilisation	16		
		• Interdits généraux	17		

# — Préambule

## Qu'est-ce que « Mon Accompagnateur Rénov' » ?

La loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant sur la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets a créé la mission d'accompagnement du service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH), à travers la création d'un réseau de tiers professionnels de confiance agréés appelés « Mon Accompagnateur Rénov' ». Le décret n° 2022-1035 du 22 juillet 2022 et l'arrêté du 21 décembre 2022 précisent la mise en place de ce dispositif.

L'objectif du dispositif est de simplifier le parcours de rénovation des ménages en France avec un accompagnement personnalisé et de traiter chaque étape du projet dans ses différentes dimensions : technique, sociale, administrative ou financière.

### Missions des Accompagnateurs agréés

Un accompagnateur agréé désigne un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO), chargé d'assister les particuliers dans leur projet de travaux de rénovation énergétique. Ses missions sont les suivantes :

- définition des travaux : visite, diagnostic, préconisations de travaux adaptés ;
- conseils pour la sélection des entreprises et choix des devis ;
- appui aux démarches administratives ;
- aide spécifique pour les ménages en situation de précarité ;
- mobilisation des financements ;
- conseils en fin de chantier.

L'accompagnement doit obligatoirement comporter 3 étapes :

- une évaluation de l'état du logement et de la situation du ménage ;
- un audit énergétique ou la présentation d'un audit énergétique existant ;
- la préparation et l'accompagnement à la réalisation du projet.

### Les acteurs pouvant réaliser ces missions

Plusieurs types d'acteurs peuvent devenir accompagnateur agréé :

- les opérateurs dits historiques du service public de la rénovation de l'habitat ;
  - les Espaces Conseils France Rénov' ;
  - les opérateurs dans le cadre d'une opération programmée ;
  - les opérateurs agréés au titre du CCH ;
- les collectivités territoriales en régie ;
- les acteurs ayant la qualité d'architecte ;
- les acteurs ayant la qualification auditeur énergétique ;
- les sociétés de tiers-financement.

## Droits d'utilisation de la marque « Mon Accompagnateur Rénov' »

« Mon Accompagnateur Rénov' » est une marque déposée par l'État.

La marque « Mon Accompagnateur Rénov' » a vocation à rassembler derrière une identité graphique commune l'ensemble des acteurs ayant obtenu l'agrément par l'Anah pour pouvoir réaliser les missions d'accompagnement des ménages.

Son utilisation est exclusivement réservée aux acteurs mentionnés à l'article R. 232-4 du code de l'énergie et ayant obtenu l'agrément dans les conditions fixées par l'article R. 232-5, ainsi qu'aux acteurs qui relèvent de l'article R. 232-9 du code de l'énergie.

- Les opérateurs dits historiques du service public de la rénovation de l'habitat :
  - Espaces Conseils France Rénov' ;
  - opérateurs dans le cadre d'une opération programmée ;
  - opérateurs agréés au titre du CCH.
- Collectivités territoriales en régie
- Les acteurs ayant la qualité d'architecte
- Les acteurs ayant la qualification auditeur énergétique
- Les sociétés de tiers-financement.

Lorsque le titulaire de l'agrément ne satisfait plus aux conditions de délivrance de l'agrément, il perd son droit d'usage de la marque Mon Accompagnateur Rénov'.

Tout usage de la marque Mon Accompagnateur Rénov' qui ne s'inscrirait pas dans le cadre des articles mentionnés ci-avant pourra faire l'objet de poursuites par l'État.



# — Principes du logo

## Règles principales d'utilisation

## Le logo

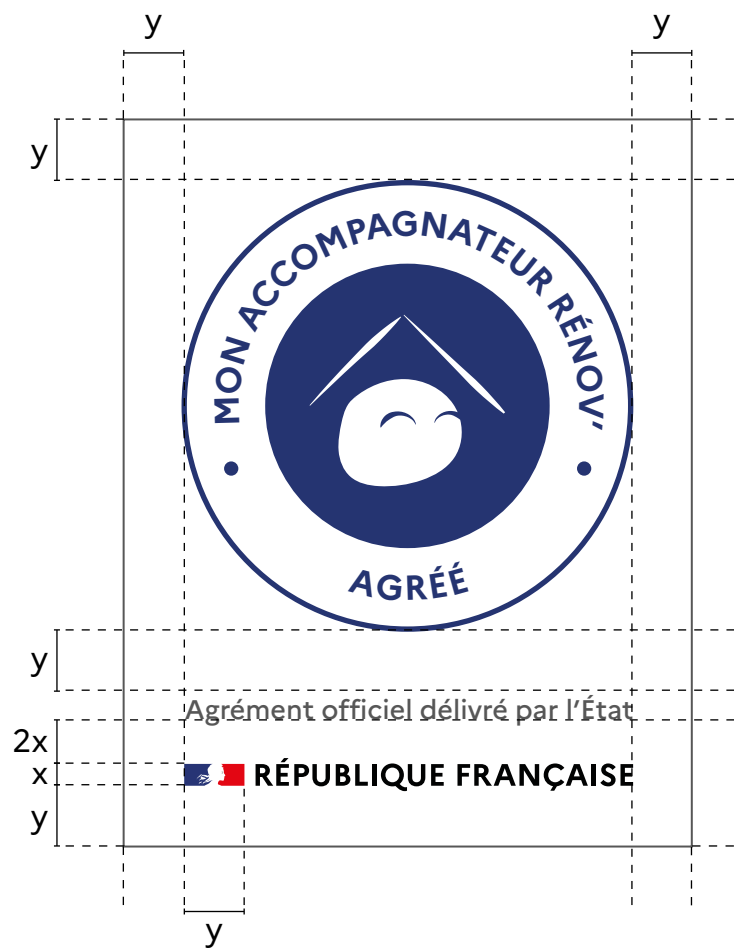
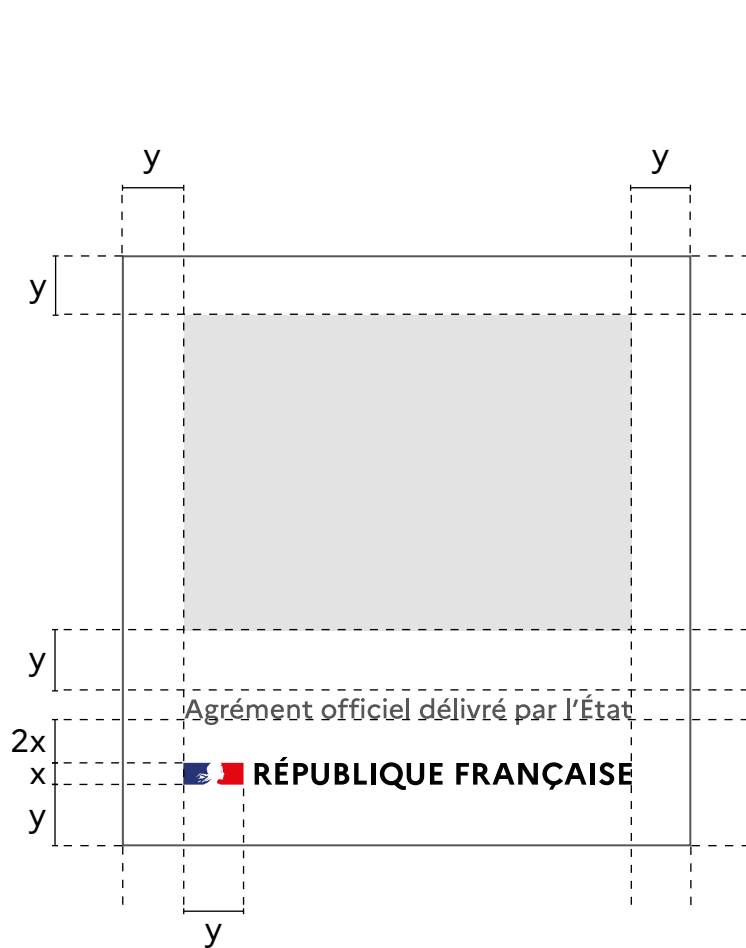
Le logo est composé d'un élément graphique issu de l'identité France Rénov', et d'un élément textuel « MON ACCOMPAGNATEUR RÉNOV' - AGRÉÉ »  
Il s'inscrit dans les règles de la charte État, et prend place au sein d'un cartouche qui l'identifie comme agrément officiel.



## Construction du logo

L'intitulé officiel « République Française » est associé en mineur au logo.

Le logo Mon Accompagnateur Rénov' est attaché à cet intitulé et sa construction est issue de la charte de l'État.





## Règles d'usage du cartouche officiel

Le logo Mon Accompagnateur Rénov' est **indissociable** du cartouche officiel République Française.



Le cadre, la mention « Agrément officiel délivré par l'État » et le logo « République française » sont issus de la charte graphique de l'État.



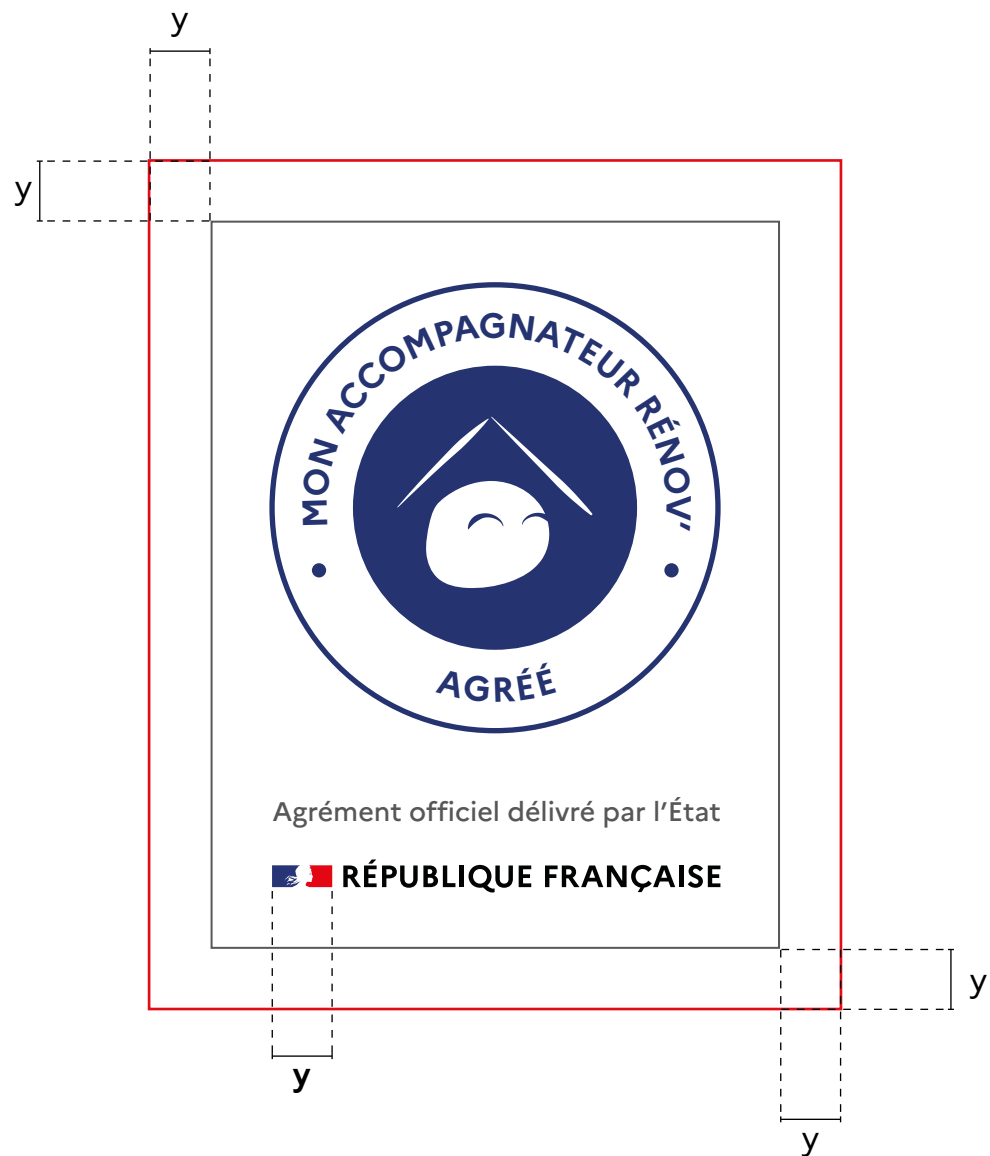
L'usage du logo en dehors de son cartouche est exclusivement réservé aux communications des ministères et à l'Anah

## Zone de protection

La zone de protection — ou zone de réserve — autour du logo est destinée à protéger sa visibilité et sa lisibilité.

Cette zone est égale à  $y$ , soit la largeur du bloc Marianne.

Aucun élément graphique (logo, titre, objet, écriture, etc.) ne doit apparaître dans cet espace.



## Taille minimale

Pour qu'il reste lisible, le logo ne peut être employé en dessous de sa largeur minimale.

Print



18 mm

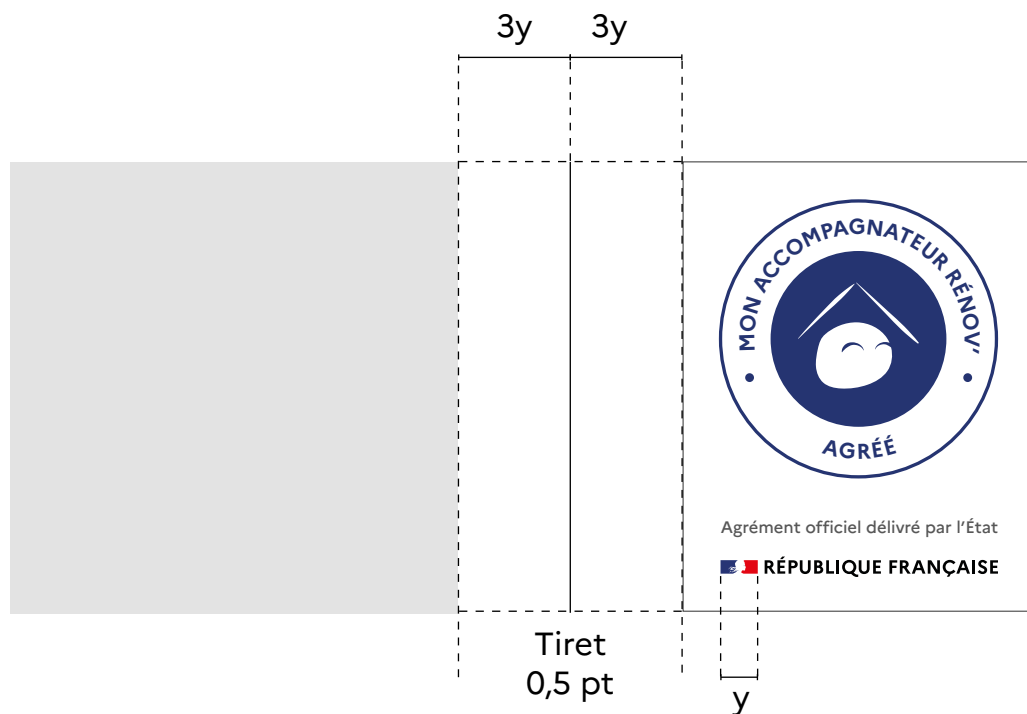
Web



80 px

## Principe d'endossement

Lorsque Mon Accompagnateur Rénov' est associé à une communication, sans en être l'émetteur principal, son logo s'utilise dans une logique d'endossement. Les deux logos sont séparés par un filet noir de 0,5 point d'épaisseur.



## Typographie principale

# Marianne

Marianne Light  
ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ  
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz  
0123456789

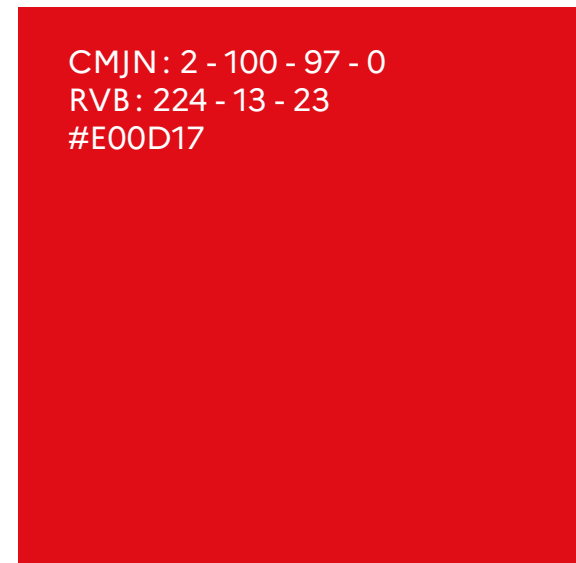
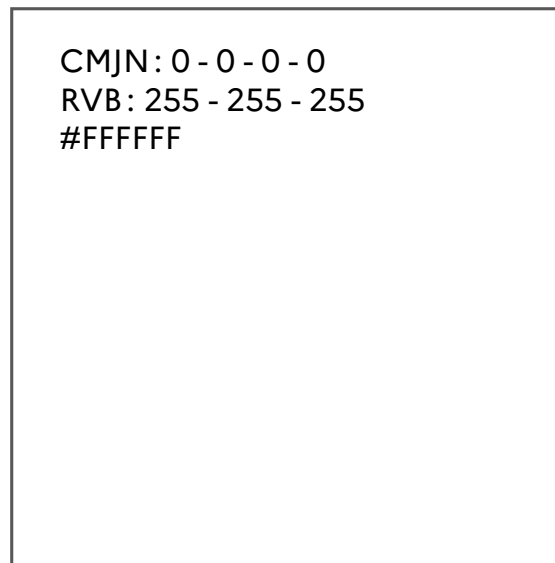
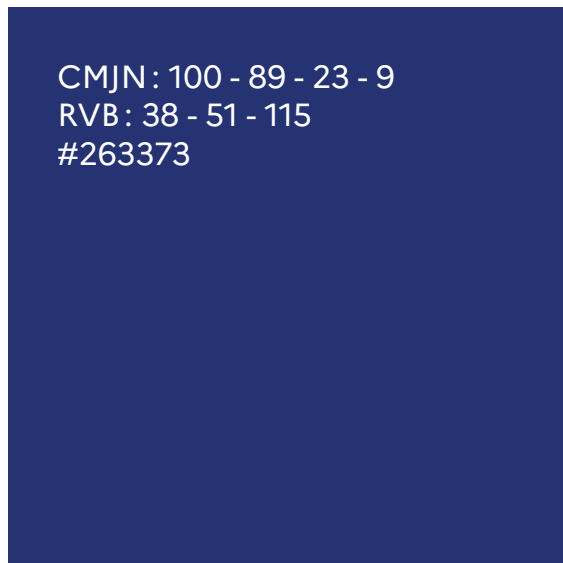
Marianne Regular  
ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ  
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz  
0123456789

Marianne Medium  
ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ  
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz  
0123456789

Marianne Bold  
ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ  
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz  
0123456789

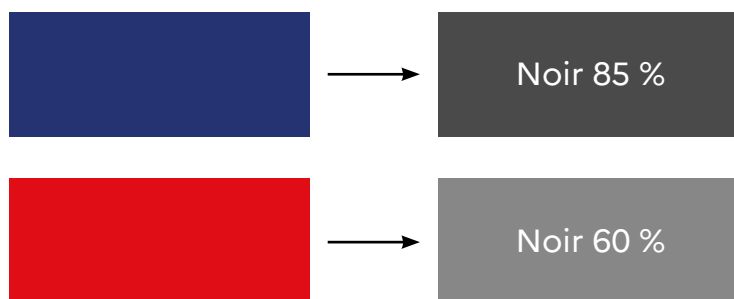
Marianne ExtraBold  
ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ  
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz  
0123456789

## Couleurs principales



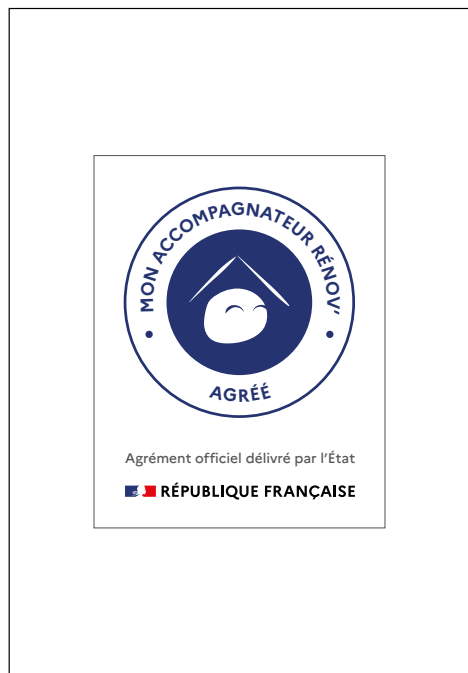
## Version noir et blanc

Le logo peut être utilisé dans sa version noir et blanc pour des impressions en niveau de gris et pour le Web pour des utilisations particulières.



## Règles d'utilisation

Le logo garde la même apparence peu importe le fond sur lequel il se place. Le cadre blanc ainsi que le liseré gris sont invariables.



Blanc



Noir



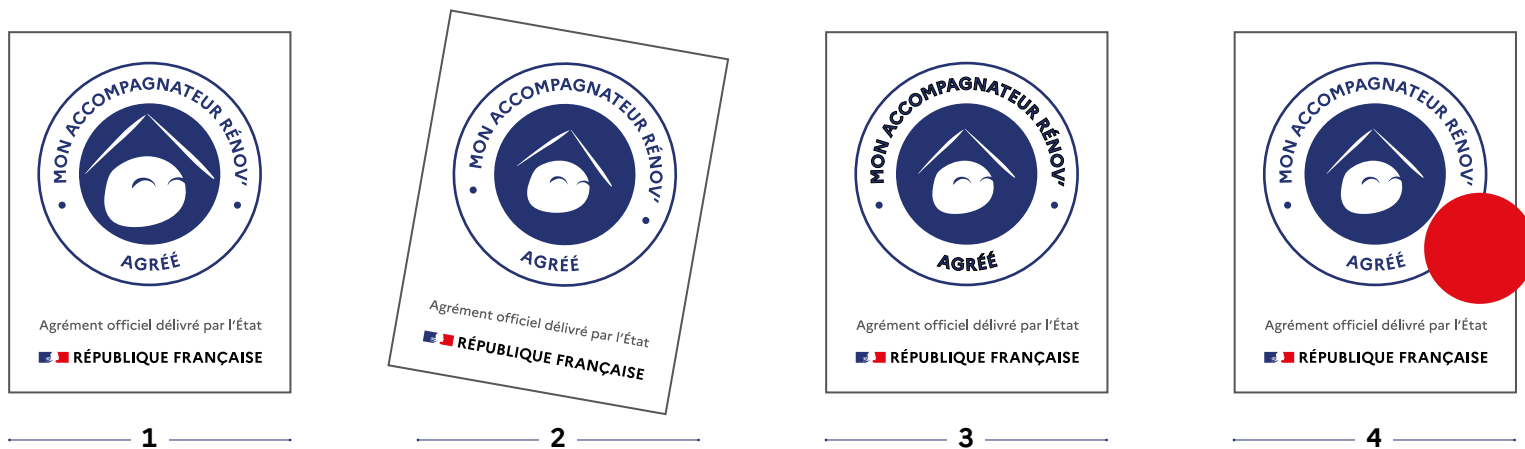
Couleur



Photo



## Interdits généraux



1. Le logo ne doit subir aucune altération dans ses proportions.
2. Le logo ne doit pas être incliné.
3. Aucun contour ne doit être ajouté au tracé du logo.
4. Aucun élément ne doit empiéter sur la zone de protection du logo, ni lui être superposé.

5. Aucun des éléments constituant le logo ne doit être masqué ou altéré : pas d'utilisation de teintes autres que celles prévues par la charte, d'altération ou suppression des éléments du logo, de changement de typographie...

## — Usage du logo

Règle de positionnement du logo sur les supports

## Documents administratifs - Règles d'endossement

**Dans le cadre de documents administratifs (factures, courriers, devis, etc.), le logo Mon Accompagnateur Rénov' s'utilise dans une logique d'endossement.**

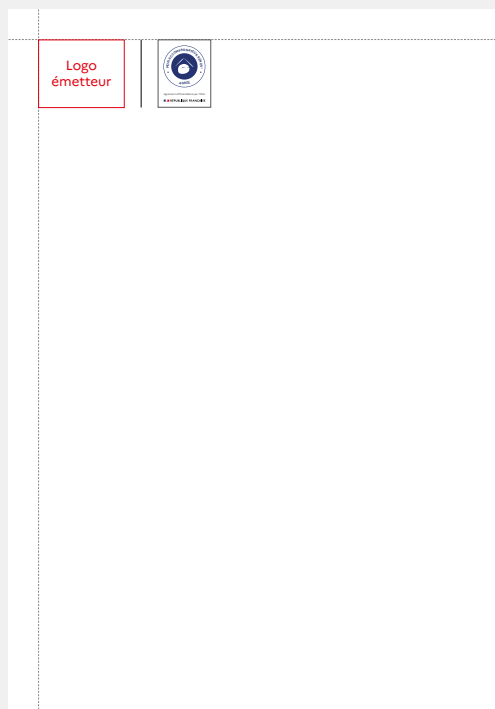
Les deux logos sont séparés par un filet noir de 0,5 point d'épaisseur.

Le logo de l'émetteur doit toujours précéder le logo Mon Accompagnateur Rénov' dans le sens de lecture.

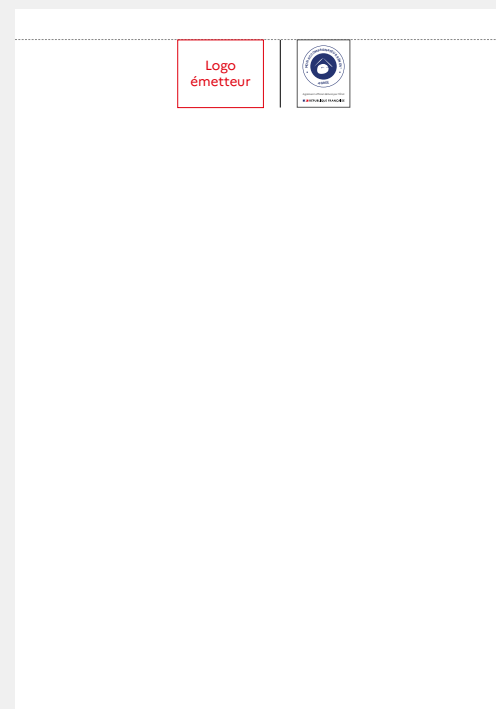
Le positionnement du logo émetteur s'adapte donc pour accueillir à sa droite le logo Mon Accompagnateur Rénov', en particulier :

- si le logo de l'émetteur est ferré à droite (en tête ou en footer) : le bloc marque s'ajuste par la gauche pour que le logo Mon Accompagnateur Rénov' soit ferré à sa droite (cas de figure 3 et 6).

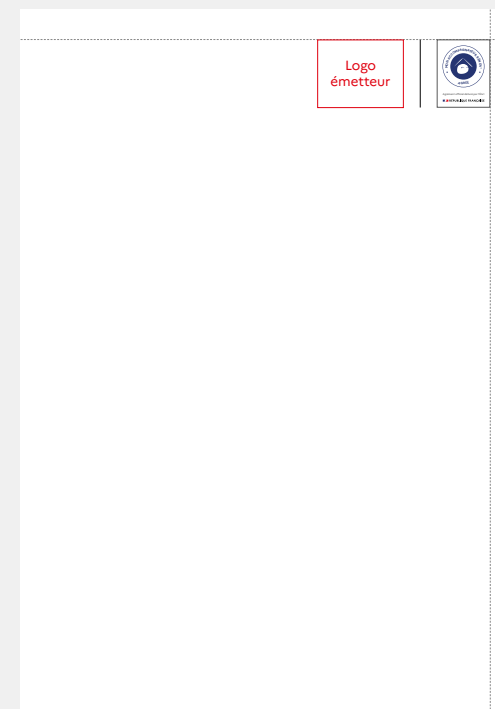
- si le logo de l'émetteur est centré (en tête ou en footer) : le bloc marque s'ajuste pour être centré, au niveau du filet noir (cas de figure 2 et 5).



Cas de figure 1



Cas de figure 2



Cas de figure 3

## Documents administratifs - Règles d'endossement

**Dans le cadre de documents administratifs (factures, courriers, devis, etc.), le logo Mon Accompagnateur Rénov' s'utilise dans une logique d'endossement.**

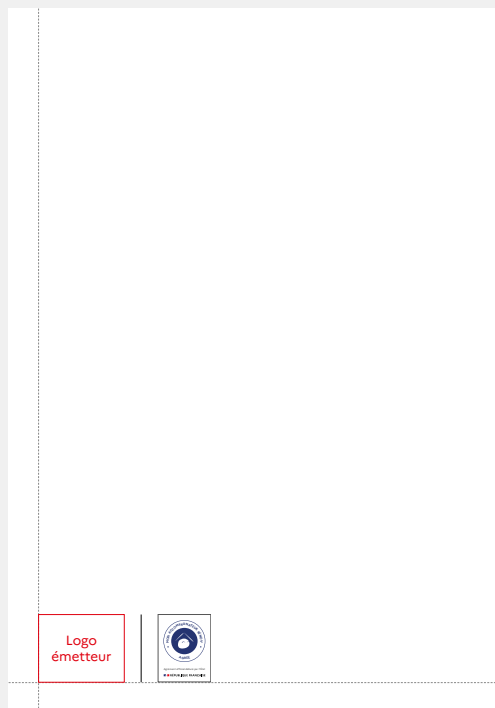
Les deux logos sont séparés par un filet noir de 0,5 point d'épaisseur.

Le logo de l'émetteur doit toujours précéder le logo Mon Accompagnateur Rénov' dans le sens de lecture.

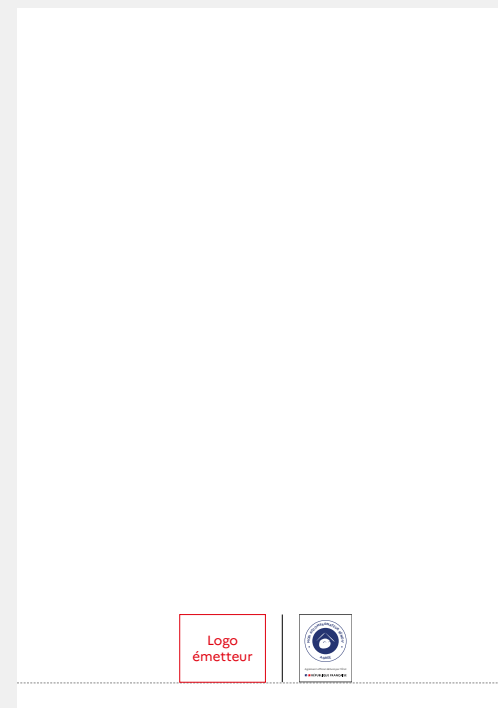
Le positionnement du logo émetteur s'adapte donc pour accueillir à sa droite le logo Mon Accompagnateur Rénov', en particulier :

- si le logo de l'émetteur est ferré à droite (en tête à droite ou en footer) : le bloc marque s'ajuste par la gauche pour que le logo Mon Accompagnateur Rénov' soit ferré à sa droite (cas de figure 3 et 6).

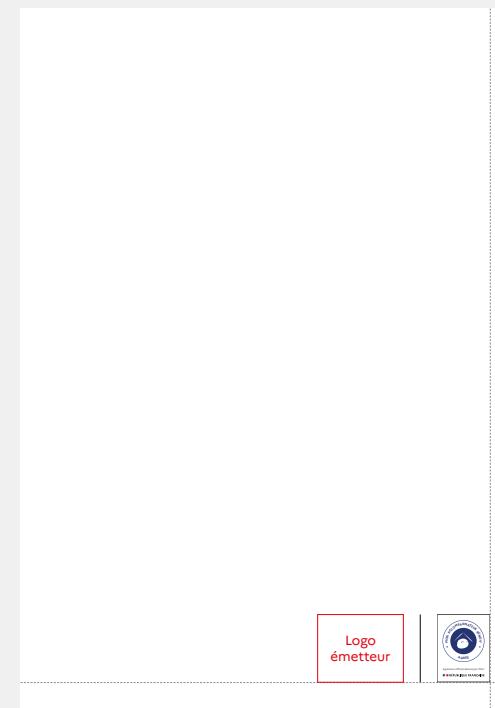
- si le logo de l'émetteur est centré (en tête à gauche ou en footer) : le bloc marque s'ajuste pour être centré, au niveau du filet noir (cas de figure 2 et 5).



Cas de figure 4



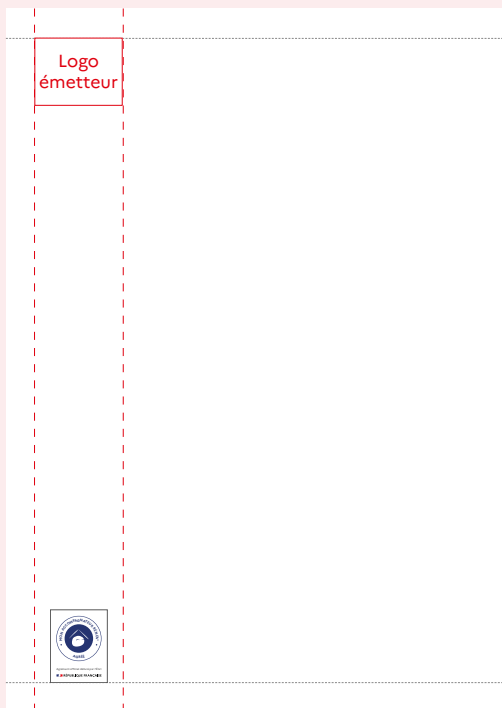
Cas de figure 5



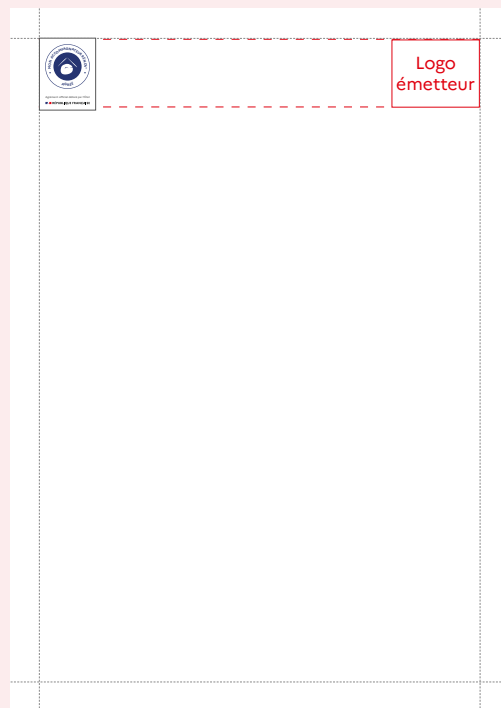
Cas de figure 6

## Documents administratifs - Applications interdites

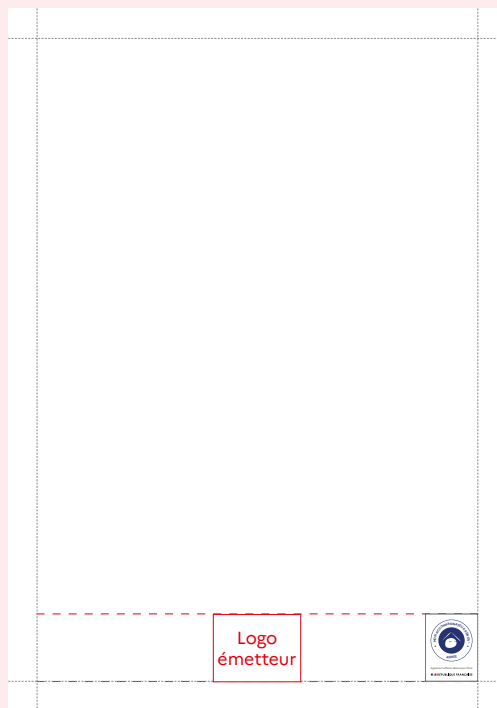
Le logo Mon Accompagnateur Rénov' est toujours solidaire du logo émetteur qu'il certifie. Il doit figurer sur la même face du support.



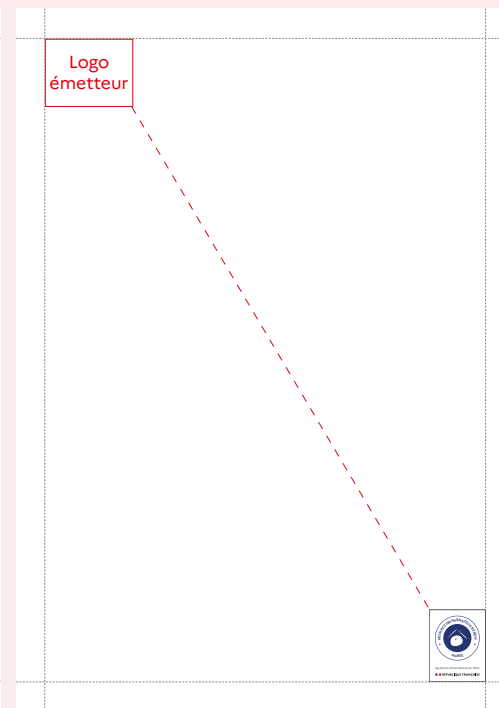
Exemple 1



Exemple 2



Exemple 3



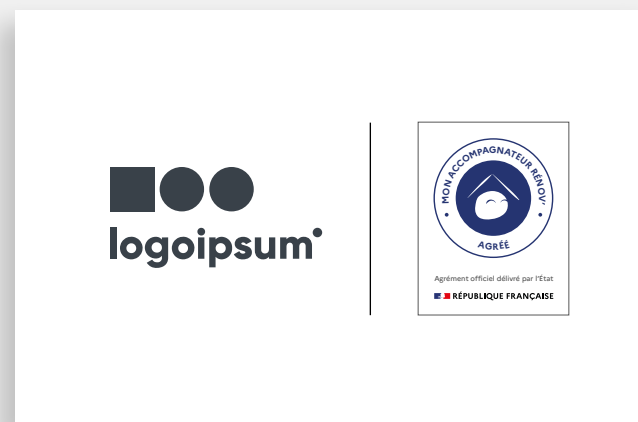
Exemple 4

## Exemple d'utilisation sur une carte de visite

Le logo Mon Accompagnateur Rénov' est endossé avec le logo de l'acteur privé.  
Il se place sur le verso de la carte et doit respecter la taille minimale de lecture du logo (largeur = 18 mm).



Recto



Verso

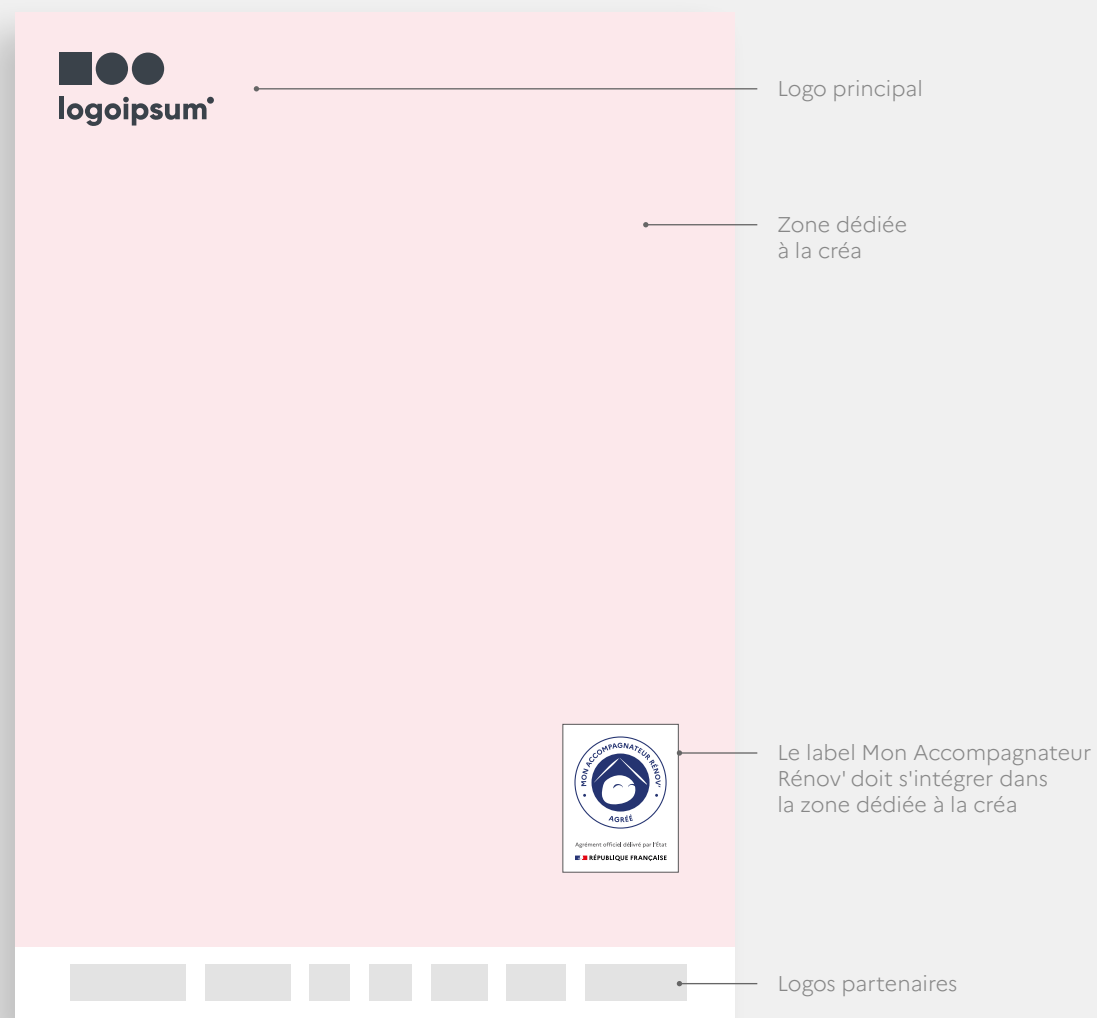
## Exemple d'utilisation sur une signature e-mail



## Communications promotionnelles - règle d'usage

**Dans le cadre de communications promotionnelles de l'acteur agréé Mon Accompagnateur Rénov' (flyers, dépliants, etc.), la logique d'endossement n'est plus obligatoire.**

Dans ce cas, il est admis que le logo Mon Accompagnateur Rénov' dans son cartouche officiel soit détaché visuellement du logo qu'il certifie. Il ne doit toutefois pas être placé dans la zone de logo partenaires (le logo Mon Accompagnateur Rénov' ne doit pas être perçu comme un logo partenaires ou financeurs), il doit s'intégrer à la créa ou au contenu du support.



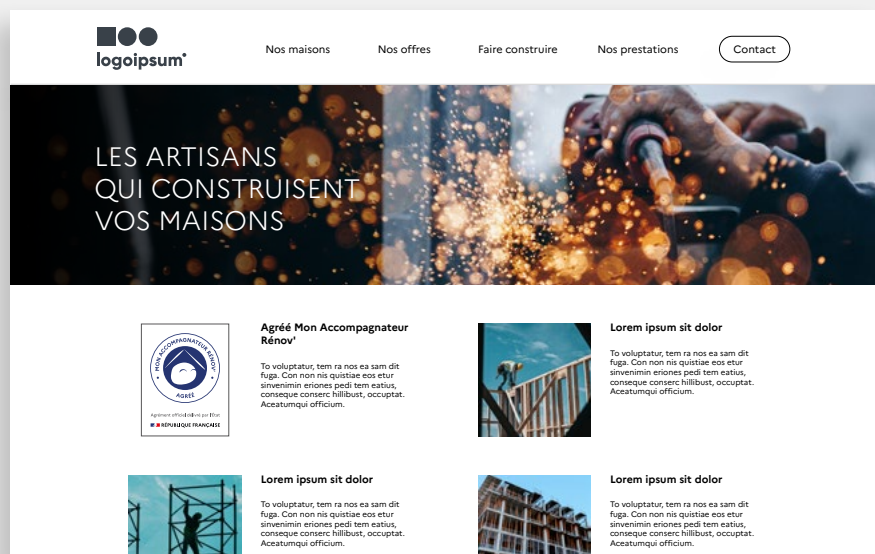


## Site internet

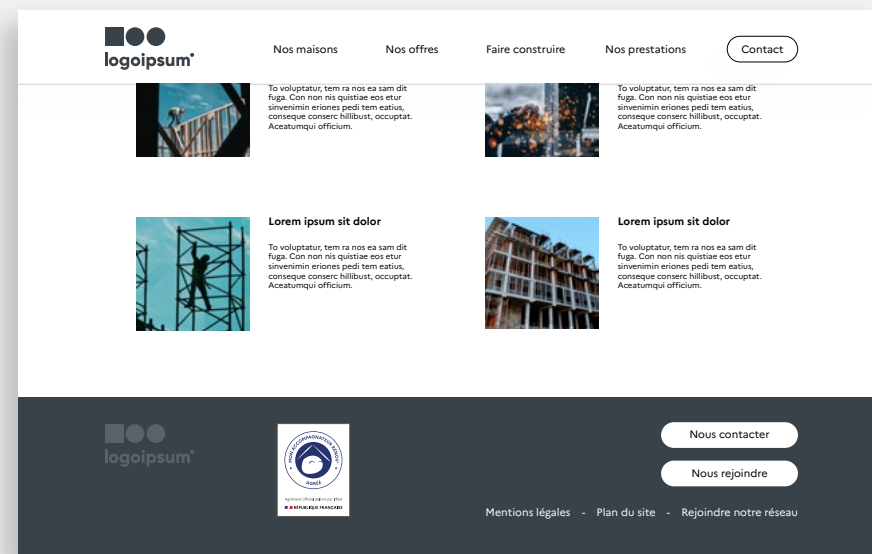
L'acteur agréé Mon Accompagnateur Rénov' est en droit d'utiliser le logo Mon Accompagnateur Rénov' sur son site internet. Dans ce cas, la logique d'endossement n'est pas obligatoire.

Le logo peut être intégré à la page d'accueil du site, dans son cartouche blanc, sans modification ni altération.

Un lien pourra être fait vers le site internet : <https://france-renov.gouv.fr/services-france-renov#mon-accompagnateur-renov>



Logo Mon Accompagnateur Rénov' intégré dans la page d'accueil



Logo Mon Accompagnateur Rénov' intégré dans le footer

Contact: [communication@anah.gouv.fr](mailto:communication@anah.gouv.fr)

**4aout.fr**